



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

Outil 1



Comprendre le

Contrôle coercitif

(Version courte)



RÉVISION : **Marie-Dominique Lahaise**
GRAPHISME : **Atypic**

Référence suggérée : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC), Boîte à outils sur le contrôle coercitif, 2022. © Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale.

La reproduction de ce document est permise à condition d'en citer la source.

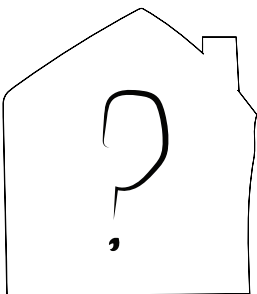
ISBN 978-2-921010-26-5
Dépôt légal : 3^e trimestre 2022
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec 2022
Bibliothèque et Archives Canada 2022

Ce projet a bénéficié du soutien financier de Femmes et Égalité des genres Canada.



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada



En complément de cette boîte à outils, le Regroupement offre de la formation sur le contrôle coercitif à destination des acteurs socio-judiciaires. Contactez-nous pour plus de détails sur les modules proposés et modalités.

A – Une compréhension élargie de la violence conjugale

Si la violence physique et les féminicides sont universellement condamnés, les comportements qui impliquent une violence non physique dans le couple sont encore trop souvent normalisés, banalisés, voire romantisés.

Le concept de contrôle coercitif nous rappelle qu'il faut lutter contre la violence conjugale dans ce qu'elle a de plus commun, de banal, d'invisible.



B – Le contrôle coercitif, c'est quoi ?

Le contrôle coercitif désigne un continuum de violence, d'exploitation, d'humiliation et de manipulation exercées de façon répétée par son auteur dans le but d'établir et de maintenir une domination sur sa victime et la priver de façon continue de ses droits.

- Il s'agit d'une prise de contrôle insidieuse et progressive sur la victime, qui n'a pas nécessairement besoin de coups ni de bleus pour s'exercer.
- Ce schéma de comportement vise à rendre la personne dépendante, notamment en l'isolant de tout soutien, en la privant de son indépendance et en réglementant ses comportements par des microrégulations du quotidien.

Contrôle coercitif et dangerosité



Intensification du contrôle en contexte de séparation

Quitter un conjoint violent peut s'avérer extrêmement dangereux.

67 % des homicides survenus en contexte de violence conjugale ont eu lieu alors que le couple était séparé ou en instance de séparation¹.



La présence de contrôle coercitif, un indicateur important de létalité

Une étude australienne réalisée sur les homicides conjugaux en 2019 révèle que tous les cas impliquaient la présence préalable de contrôle coercitif².

Dans plus de 40 % des homicides, les hommes qui avaient déjà exercé un contrôle coercitif sur leur partenaire l'ont tuée sans qu'aucune violence physique n'ait été signalée pendant l'année qui a précédé l'homicide³.

¹ Comité d'examen des décès dus à la violence familiale – Rapport annuel 2018, Bureau du coroner en chef, Ontario [en ligne] [\[https://www.ontario.ca/fr/document/comite-dexamen-des-deces-dus-la-violence-familiale-rapport-annuel-2018\]](https://www.ontario.ca/fr/document/comite-dexamen-des-deces-dus-la-violence-familiale-rapport-annuel-2018)

² Intimate Femicide: The Role of Coercive Control, H. Johnson et al., Ontario, Feminist Criminology 2019, vol. 14(1) 3-23 [\[https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1557085117701574\]](https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/1557085117701574)

³ *ibid.*








C – Impacts sur les femmes victimes et leurs enfants

1. Des impacts plus dévastateurs que la violence physique

Les femmes qui vivent le contrôle coercitif, ainsi que leurs enfants, rapportent que l'effet cumulatif du contrôle, des menaces, du harcèlement et de l'isolement est souvent plus dévastateur que la violence physique et qu'il est également difficile de s'en rétablir.

Le contrôle coercitif a pour conséquence d'éliminer le sentiment d'individualité chez la victime et de l'empêcher de croire en ses propres capacités à prendre des décisions. La personne ne prend plus de décisions en fonction de ce qui est le mieux pour elle, mais en fonction de la crainte de ce que lui infligera l'autre si elle ne prend pas la « bonne » décision.

Voici ce que les victimes nous disent⁴...

-  Je vis avec l'impression de devoir en permanence « marcher sur des œufs », dans un état d'hypervigilance constant.
-  La peur est toujours là, au creux de l'estomac, j'ai peur de ce qui pourrait m'arriver ou de ce qui pourrait arriver à mes proches.
-  Je ne fais plus les choses que je faisais avant. Je ne me souviens pas de la dernière fois où je suis sortie avec des amies.
-  Je n'ai pas d'argent à moi, pas de compte en banque.
-  J'ai le sentiment de devenir folle, je doute de mes pensées, de mes sentiments, de mes opinions, je ne me reconnais plus.
-  J'ai honte, je n'ose pas en parler autour de moi et je me sens coupable.
-  Je suis constamment rabaissée dans mon rôle de mère, mon apparence, mes tenues vestimentaires, ma façon de cuisiner, ma façon d'éduquer mes enfants, etc.

⁴ Cette liste est inspirée des outils suivants :

- Dépliant du CAVAC, *Parlez-en! – Les réactions et les conséquences de la victimisation*, Québec (non daté) [https://cavac.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/d.cavac_parlez-en_fr2019.pdf]

- Dépliant de Safe Ireland, *Help make her world BIGGER again – A quick guide to the criminal offence of coercive control*, Ireland (non daté) [<https://www.safeireland.ie/wp-content/uploads/Safe-Ireland-Coercive-Control-Leaflet.pdf>]

2. Grandir dans un climat de tension et de peur

Pendant longtemps, les enfants ont été considérés comme des « témoins » de la violence conjugale. Nous savons aujourd'hui qu'ils en sont des victimes à part entière.

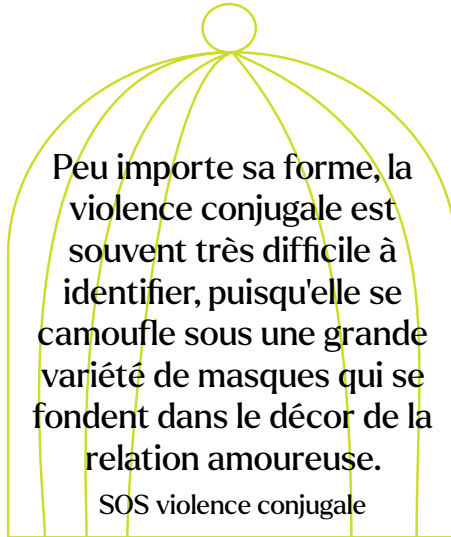
Voici quelques exemples de comportements contrôlants et coercitifs ayant des impacts majeurs sur l'enfant. L'auteur de violence :

- > abuse l'enfant physiquement, le kidnappe ou le met en danger afin d'intimider, de menacer ou de punir la mère ;
- > empêche ou contrôle ses activités et réduit son temps avec sa mère et avec les grands-parents ;
- > le surveille ;
- > le force à participer aux mauvais traitements infligés à sa mère ;
- > l'instrumentalise en lui demandant de suivre les activités de sa mère, de transmettre des messages menaçants ou de la harceler ;
- > limite les ressources afin que la mère ne puisse pas répondre à ses besoins ;
- > empêche la mère de le réconforter et de s'en occuper ;
- > rabaisse sa mère devant lui, etc.⁵



⁵ Certains exemples sont tirés de *Children experiencing interparental coercive control*, Dr. Lauren Smith, Iriss, Scotland, 2018 [<https://www.iriss.org.uk/resources/esss-outlines/coercive-control>]

D – Manifestations et schémas de comportement



Ces schémas de comportement se mettent en place progressivement, sont cumulatifs et sont perpétrés bien souvent sur un long laps de temps. Ils ne s'arrêtent pas au moment de la séparation. Au contraire, ils vont avoir tendance à s'intensifier dès lors que l'homme violent a le sentiment de perdre son emprise sur sa partenaire ou ex-partenaire.



Quelques exemples de comportements contrôlants et coercitifs⁶

- > Faire des critiques constantes : sur la façon dont sa partenaire ou ex-partenaire s'occupe des enfants, ses tenues vestimentaires, sa façon de cuisiner, etc.
- > L'humilier de façon répétée devant témoin, la rabaisser
- > Avoir un comportement jaloux ou possessif, par exemple des appels téléphoniques incessants pour vérifier où se trouve la victime et ce qu'elle fait, ou vérification des activités sur le téléphone de la victime ou sur les réseaux sociaux
- > Contrôler les finances de la famille ou restreindre l'accès de la victime à la carte bancaire
- > Isoler la victime en l'empêchant de rendre visite à ses amis et à sa famille
- > Dictier la routine ou l'emploi du temps de la victime, par exemple en lui imposant des horaires pour aller à l'école ou faire ses courses
- > Empêcher la victime de travailler en dehors de la maison ou la surveiller au travail
- > Restreindre l'accès aux communications, par exemple au téléphone ou à l'ordinateur
- > Changer de comportement au moment de l'arrivée de la police dans le but de susciter la crainte de la victime de ne pas être crue
- > Utiliser les procédures judiciaires de façon détournée pour contrôler, harceler, intimider, contraindre et épuiser les ressources financières et émotionnelles de la victime
- > Entraver les décisions du parent victime après la séparation et sa capacité à jouer son rôle de parent

L'annexe dresse un aperçu détaillé des principales manifestations du contrôle coercitif avec des exemples tirés de situations vécues.

⁶ Certains exemples sont tirés de *Children experiencing interparental coercive control*, Dr Lauren Smith, Iriss, Scotland, 2018
<https://www.iriss.org.uk/resources/esss-outlines/coercive-control>

E – Vers un changement de paradigme de l'intervention judiciaire en violence conjugale

De

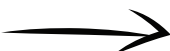
Vision de la violence conjugale centrée sur **la violence physique visible**



À

Vision centrée sur **l'éventail des stratégies invisibles** de prise de contrôle de la victime (isolement social, contrôle économique, microrégulations du quotidien)

Recherche **d'épisodes** ou **d'incidents isolés**, sans les lier les uns avec les autres



Recherche de **schémas de comportement continus et cumulatifs (historique)**

Regard porté sur **les réactions** ou **l'absence de réactions de la victime**



Regard **centré sur l'auteur de violence, ses actions et ses intentions sous-jacentes**



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

maisons-femmes.qc.ca

: @maisonsfemmes | : @RMFVVC

